

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à ADIS - Création de 10 logements à Mercuer : programme Le Roure.

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022 / 2027, approuvé par délibération du conseil communautaire du 04 novembre 2021, et notamment son programme d'actions ;

Vu le guide des aides à l'habitat 2022/2027 approuvé par délibération du conseil communautaire le 07 décembre 2021, modifié le 09 avril 2024 et notamment les aides à destination des bailleurs publics visant à soutenir la production de logements sociaux et très sociaux (action n°5 du PLH) ;

Vu la demande de subvention déposée par ADIS SA HLM le 19 janvier 2024 auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ;

Vu l'avis de principe favorable du Bureau exécutif en date du 20 février 2024 ;

Vu la copie des ordres de service adressés par ADIS SA HLM le 22 mai 2025, confirmant ainsi le démarrage des travaux ;

Le président présente aux membres du conseil communautaire le dossier faisant l'objet d'une demande de subvention de la part d'ADIS SA HLM :

Opération « Le Roure » à Mercuer- 10 logements locatifs sociaux

• **Descriptif de l'opération :**

L'opération sise chemin du Roure à Mercuer est un programme de construction de 10 logements sociaux dans un nouveau quartier à proximité du centre bourg. Le programme comprend 8 T3 et 2 T4 avec un agrément de l'Etat délivré en novembre 2020 pour :

- 7 logements sociaux PLUS
- 3 logements très sociaux PLAI

• **Demande de subvention CCBA :**

- pour 7 logements PLUS neufs : $7 \times 2\,000\,€ = 14\,000\,€$
- pour 3 logements PLAI neufs : $3 \times 3\,000\,€ = 9\,000\,€$

Soit un total de 23 000€.

Le coût total prévisionnel de l'opération est quant à lui estimé à 1 770 836 € TTC.

Avis de réception en préfecture
007-200073245-20250624-DEL24062025-30-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

- **Plan de financement :**

Dépenses (montant fiscal)		Recettes (montant fiscal)	
Foncier	350 901 €	Emprunt CDC	1 417 035 €
		Prêt Action Logement	24 000€
Coût de la construction, honoraires...	1 419 935 €	Subvention CCBA	23 000 €
		Subvention Etat	16 500 €
		Fonds propres	293 600 €
Total	1 770 836 €	Total	1 770 836 €

La commune de Mercuer a participé au programme sous la forme de valorisation par des travaux d'élargissement de voirie et d'accessibilité du quartier pour un montant de 29 128 €. Elle a donc bien apporté le minimum requis correspondant à 10% de la subvention de la CCBA soit 2 300 €.

La demande de subvention est conforme au règlement en vigueur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention à ADIS SA HLM d'un montant maximum prévisionnel de 23 000 € pour l'opération « Le Roure » sise chemin du Roure à Mercuer, dans le cadre du règlement financier du PLH 2022/2027 ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature de la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 25 juin 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250624-DEL24062025-30-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025